

# FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 4

8 février 2020

## Matière

- 1- Quelques marqueurs de la transition identitaire
- 2- Échange entre Alexandre Cormier-Denis et Éric F. Bouchard

Rédaction : Gilles Verrier  
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



Chers membres,

Une petite tournée du Québec à la fin de janvier m'a permis de rencontrer sept membres de notre association naissante. J'aurais souhaité en rencontrer quelques autres, les distances et les horaires sont venus contrarier mes intentions. Faire connaissance en personne est d'une grande importance pour donner de la cohésion à toute organisation. Les membres sont surtout des hommes – bienvenue aux femmes – de classe moyenne, c'est-à-dire des gens qui gagnent leur vie modestement, âgés entre 40 ans et la mi-soixantaine. Si ce profil est pour se maintenir, comme je l'ai dit déjà, la renaissance de notre cause nationale ne sera pas pilotée par les élites. Il est clair que la classe journalistique-universitaire- politique et médiatique s'est trop investie dans la « québécoisité », au point de former une petite aristocratie accrochée aux rentes de l'État. Chez eux, on discute entre soi, veillant soigneusement à ce que toute critique ne remette pas en cause les « acquis » des cinquante dernières années, qui furent, en fait, une régression catastrophique de la cause patriotique. Ceux qui sont liés à cette époque pour l'avoir défendue dans leurs livres, dans leurs discours, dans leur carrière politique et à l'université ne changeront pas d'idée avant que le vent tourne. C'est pourquoi il ne faut pas compter à court terme sur un afflux de membres ou de sympathisants provenant de ces milieux.

D'autres rencontres auront lieu, probablement à Montréal, et il a été question d'en faire une saisie vidéo des meilleurs moments pour diffusion entre nous (en région) ou, éventuellement, plus largement. Rien n'est définitif à ce sujet. Il a été aussi convenu de constituer une banque documentaire (essentiellement des livres et des articles de revue) pour mettre à la disposition des membres. Idéalement assortis d'une présentation ou de commentaires.

## 1- Quelques marqueurs de la transition identitaire

---

### Quelque chose d'incroyable s'est produit

Lionel Groulx, Maurice Séguin, Pierre Bourgault et le René Lévesque d'Option Québec (publié en 1968, quelques mois avant la fondation du Parti québécois), se reconnaissent tous dans le paradigme national qui avait été le nôtre depuis la conquête. L'emploi occasionnel du mot Québécois renvoyait à Canadiens-français, comme dans le slogan populaire de l'époque : « Le Québec aux Québécois ». Or, comme nous le savons aujourd'hui, la lutte de nation à nation s'est mutée sous l'action de la superstructure étatique dans un continuum de fusion de deux nations en une seule. La nation québécoise multi-nationale attachera graduellement notre destin à celui de la communauté que nous avons toujours combattue. La transition identitaire s'est faite par le haut, sans qu'on s'en rende compte, en grande partie sous de fausses représentations. Elle s'est faite par l'action d'une classe politico-technocratique qui doit sa prospérité à l'expansion de l'État. Et elle fera de l'État l'instrument d'un nationalisme artificiel, devenu statutaire, donc difficilement mobile, obligeant les "Anglais" et les "Français" à partager la même identité. Notre avenir politique, notre pérennité et notre prospérité ont fait l'objet d'une dissolution. Rappelons très succinctement quelques uns des marqueurs de cette transition :

#### **1. États généraux du Canada-français - 1967-69**

L'objectif d'un plan de négociation constitutionnel commun (ou coordonné) échoue. Le camp de la survivance (de la prudence?), jusque là commun, se trouve maintenant divisé par le camp de l'indépendance. Coup de pratique? Le séparatisme du Québec est convaincu d'avoir un destin séparé et ne s'en cache pas.

#### **2. Fondation du Parti québécois - 1968**

La souveraineté-association tourne le dos à l'indépendance et se divise contre elle-même. Le premier geste de René Lévesque est de refuser toute négociation avec le RIN et ses 9000 membres. Les "purs et durs" entretiendront toutefois l'idée d'indépendance au sein du PQ et serviront de boucs émissaires quand ça tourne mal. Question : Les États généraux ne pouvaient-ils pas s'entendre sur une réclamation de souveraineté-association ?

#### **3. Adhésion de Claude Morin au Parti québécois 1972**

L'étapisme et le référendisme font leur entrée au Parti québécois, Morin et ses alliés feront passer leur idée deux ans plus tard.

#### **4. Quatrième congrès du PQ, 1974 – adoption de l'étapisme – référendisme**

Le droit d'une nation vaincue et colonisée à l'autodétermination, qui n'était ni clairement réclamé ni rejeté, mais certes mieux servi par l'enclenchement d'un processus constitutionnel dès une élection gagnante, est définitivement mis de côté au profit d'une formule référendaire qui augmente le pouvoir des Anglais à décider du sort de la nation canadienne-française.

#### **5. Prise du pouvoir provincial avec agenda provincialiste (1976)**

Au pouvoir, le PQ donne l'occasion à tout le monde de relativiser l'importance de l'autonomie nationale, sujet dont il avait d'ailleurs guère parlé en campagne électorale. L'étapisme devient l'attentisme. Le gouvernement péquiste délaissera donc son programme constitutionnel pendant trois ans au profit d'un programme législatif dynamique mais de nature purement provinciale.

#### **6. Référendum de 1980**

Un référendum dont l'issue ne laissait aucun doute est tout de même enclenché pour demander à la population d'autoriser un gouvernement élu à réclamer des changements constitutionnels. Quarante millions \$ pour ça! En campagne, René Lévesque ré-affirmera que l'association avec le Canada est obligatoire et non facultative. La loi référendaire du Québec est violée, Québec n'en fera rien.

#### **7. Négociations constitutionnelles de 1981**

N'ayant pas obtenu l'autorisation référendaire de négocier l'année précédente, René Lévesque participera quand même aux négociations constitutionnelles de 1981, après avoir été ré-élu la même année sans en parler en campagne. À Ottawa, les demandes constitutionnelles du Québec sont purement des aménagements du fédéralisme. Le Québec n'abordera pas l'injustice nationale historique, ni la souveraineté-association. Le peu d'ambition de la part du tandem Lévesque-Morin, qui devrait être l'objet du vrai scandale, sera occulté par la dite «nuit des longs couteaux» qui fera subir à René Lévesque une humiliation personnelle.

**1981**

À partir de ces années-là, le nouveau paradigme du national est bien en selle. Aucun retour en arrière par rapport à ce qui a été mis en place par le tandem Lévesque-Morin ne semble possible. La nouvelle doctrine du national et les moyens proposés pour la mettre en oeuvre apparaissent coulés dans le béton. La *praxis* d'un État du Québec qui tempore entre les intérêts des deux nations est bien installée. Aucune revendication linguistique ne sera plus retenue par le gouvernement du Québec et la lutte nationale prendra dorénavant l'allure d'une rivalité entre deux États (Québec et Ottawa) qui veulent essentiellement la même chose, mais avec des modalités différentes et, surtout, le contrôle d'une plus grande assiette fiscale et les pouvoirs qui s'y rattachent. Le nationalisme évoqué ici et là sert essentiellement à la manipulation de l'opinion publique.

## **2- Échange entre Alexandre Cormier-Denis et Éric F. Bouchard**

---

Pour poursuivre dans le même registre, celui de la québécoité, je vous invite à prendre connaissance de l'échange entre Alexandre Cormier-Denis et Éric F. Bouchard, à la suite d'un article paru sur Vigile ([Combattre le multiculturalisme est un devoir](#)).

### **1<sup>er</sup> commentaire : Éric F. Bouchard**

Ce n'est pourtant pas sorcier. On ne vous reproche pas votre opposition au multiculturalisme canadien, on vous reproche de ne pas célébrer la diversité québécoise. Ce faisant, comme tous les autres « identitaires », vous vous placez vous-mêmes en porte-à-faux, agissant comme si le Québec n'était pas statutairement fondé sur la coexistence de deux grandes communautés de langue (la francophone et l'anglophone), des Premières Nations et de multiples « minorités ethniques dont [ce Québec] reconnaît l'apport précieux [à son] développement », dit le législateur québécois dans la loi 101. Alors que notre métropole est redevenue majoritairement anglophone et que l'on peut percevoir chez-nous un désir grandissant d'anglicisation, **ne serait-il pas temps de s'appuyer sur autre chose qu'une identité fantasmée ou qu'une « statolâtrie »** qui n'ont rien à voir avec notre réalité légale et politique? N'en n'avez-vous pas marre d'être d'emblée hors-jeu? **Cela fait 50 ans que nous n'avons plus voix au chapitre, 50 ans que l'histoire s'écrit sans nous, 50 ans que les tenants de la québécoité réécrivent l'histoire contre nous, les héritiers du nationalisme canadien-français.** Ne comprenez-vous pas qu'il faut, pour que les choses changent, briser ce carcan-là? Ensuite seulement pourrait-on s'attaquer au carcan canadien.

## **2<sup>e</sup> commentaire : Alexandre Cormier-Denis**

On me reproche surtout mon soutien au feu Front national de Marine Le Pen. Pour le reste, de nombreux Québécois sont en accord sur le principe d'assimilation des immigrés et la réduction substantielle de l'immigration. Par ailleurs, faire du Québec un État intégralement français serait impossible dans le cadre canadien, mais il serait tout de même possible d'abolir les réseaux universitaires, collégiaux et hospitaliers anglophones pour les franciser totalement. Bien entendu aucun gouvernement péquiste n'a jamais eu l'intention de le faire. C'est encore moins le cas avec la CAQ. Paradoxalement, le retour à l'identité canadienne-française que vous prônez radicaliserait la dimension multinationale de l'État québécois en instituant légalement le fait qu'il existe plusieurs communautés nationales sur le territoire. Cela ferait du français non plus la « langue publique commune », mais bien une langue parmi d'autres, soit celle de la communauté canadienne-française du Québec. Le verni universaliste de la « québécitude » nous permet d'avancer des thèmes identitaires sans ramener de front l'épineuse question ethnique qui demeure un tabou pour la société civile dominée par les médias de masse unanimement antiracistes.

## **3<sup>e</sup> commentaire : Éric F. Bouchard**

Si vous le permettez, je répondrai du tac au tac. « Pour le reste, de nombreux Québécois sont en accord sur le principe d'assimilation des immigrés et la réduction substantielle de l'immigration ». (Rép.) Qu'importe le nombre de personnes en accord avec vous, les lois statutaires québécoises font de la diversité une doctrine d'État, le fondement du peuple souverain. « Par ailleurs, faire du Québec un État intégralement français serait impossible dans le cadre canadien », (Rép.) Encore faudrait-il l'exiger, or ce n'est plus cas depuis les années 1970, depuis que le Québec se reconnaît un peuple formé d'une communauté francophone et d'une communauté anglophone, union d'où il tire sa légitimité « mais il serait tout de même possible d'abolir les réseaux universitaires, collégiaux et hospitaliers anglophones pour les franciser totalement ». (Rép.) Bien sûr que non, les lois statutaires du Québec protègent spécifiquement les institutions de la communauté anglophone du Québec, protection consolidée par la loi 99. « Bien entendu aucun gouvernement péquiste n'a jamais eu l'intention de le faire ». (Rép.) Et pour cause, c'est ce parti qui a fait voter les dites lois. « C'est encore moins le cas avec la CAQ ». (Rép.) La CAQ n'a d'autre loi que la québécitude qui reconnaît depuis 50 ans la communauté anglophone et ses institutions comme pleinement québécoises. « Paradoxalement, le retour à l'identité canadienne-française que vous prônez radicaliserait la dimension multinationale de l'État québécois en instituant légalement le fait qu'il existe plusieurs communautés nationales sur le territoire ». (Rép.) Ça ne pourrait que difficilement être pire : Québec reconnaît déjà une

communauté anglophone, onze premières nations et un nombre indéterminé de communautés ethniques. En quoi enchâsser dans nos lois la prééminence de la nation canadienne-française au Québec pourrait nous être contraire? « Cela ferait du français non plus la « langue publique commune », mais bien une langue parmi d'autres, soit celle de la communauté canadienne-française du Québec ». (Rép.) Eh bien non, le Québec étant la patrie des Canadiens-Français, le territoire où leur civilisation a pu se développer le plus largement, c'est à ce titre que le français devrait y être reconnu langue d'État, officielle et commune. « Le vernis universaliste de la « québécoisité » nous permet d'avancer des thèmes identitaires sans ramener de front l'épineuse question ethnique qui demeure un tabou pour la société civile dominée par les médias de masse unanimement antiracistes ». (Rép.) Il n'y a pas de vernis universaliste qui tienne, la québécoisité est universaliste et antiraciste de nature. C'est elle qui rend tabou la nationalité et l'ethnicité canadiennes-françaises. Vernis il y a certes eu, mais vaguement identitaire pour raisons purement stratégiques. Un vernis rapidement dissous pour ne laisser qu'une défense de la souveraineté d'un État, multiculturel depuis sa création, afin d'y promettre un usage prédominant du français et y pratiquer une forme particulière de laïcité d'État. Et c'est tout ce qu'entendent nous offrir, avec certes quelques variantes, les PQ, PLQ et CAQ depuis 50 ans. Comment croire cette québécoisité bénéfique ou utile, nous sachant aujourd'hui minoritaires à Montréal et minoritaires au Québec demain, constatant que nous peinons déjà à freiner l'anglicisation de nos institutions de même que celle des jeunes générations presque totalement déracinées? Y'a pas photo, comme on dit.

#### **4<sup>e</sup> commentaire : Alexandre Cormier-Denis**

Vos propos semblent confus. Voulez-vous faire du Québec un État multinational où serait reconnue la nation canadienne-française parmi d'autres ou la patrie exclusive des Canadiens français ? Vous ne pouvez promouvoir la reconnaissance de la nation canadienne-française et décrier le fait que le Québec se conçoit comme un État multinational « riche de sa diversité » (sic). Quant à la question linguistique, il serait possible selon la constitution canadienne de franciser intégralement le réseau universitaire et le réseau de santé. Il ne s'agit que d'une question de volonté politique des élus québécois. Les lois du Québec se changent infiniment plus facilement que la constitution canadienne... Rappelons qu'il était impensable pour l'Union nationale de Duplessis - époque forte de votre nationalisme canadien-français chéri - de retirer des « droits linguistiques » aux anglophones du Québec. L'idée de franciser intégralement l'État ne vient qu'avec l'arrivée du néonationalisme civique des années 1960.

Aucun parti politique n'a jamais eu l'intention de faire du Québec un État intégralement français avant ou après la Révolution tranquille. Pas plus l'UN de Duplessis ou de Johnson que le PQ de Lévesque ou de Landry.

**GV : Il ne s'agit pas de faire un Québec intégralement français, il y a de la marge entre le statu quo linguistique qui nous mène à la disparition et l'unilinguisme français. Il faut y réfléchir. Ce qui semble échapper à ACD c'est la question de la survivance des privilèges coloniaux qui seule peut expliquer que l'on accorde à la minorité anglophone (et ceux qui s'y joignent) des droits de financement public en santé et en éducation notamment, qui sont largement supérieurs au poids démographique de cette communauté minoritaire mais toujours dominante. À cet égard, ce qu'il faut réclamer c'est la fin des vestiges du colonialisme qui conduit à un financement public équitable pour les deux nations. Ceci est impossible à défendre sans la reconnaissance de la nation canadienne-française, celle qui est sortie de l'histoire! L'avenir dira si cette sortie de l'histoire était temporaire ou définitive.**

Si vous reconnaissez la légitimité de la nation canadienne-anglaise au Québec - distincte de la nation canadienne-française - il vous faudra lui reconnaître la légitimité de ses droits linguistiques, alors que l'universalisme de la nation civique québécoise, soit la québécity que vous décriez, pourrait théoriquement être utilisée pour franciser intégralement la fonction publique, les universités, etc. Vous pouvez souhaiter le retour d'un nationalisme ethnique dans la sphère politique québécoise, mais cela reste un vœu pieux. Le tabou antiraciste est beaucoup trop fort pour qu'un politicien ose le briser. Même la critique de l'immigration doit passer par des arguments économiques, culturels ou linguistiques de type civique pour être jugés acceptables dans les médias. Aborder de front la question ethnique signifie sortir de la discussion politique actuelle. De plus, le retour de l'identité canadienne-française ne nous protégera en rien de la submersion migratoire que nous subissons. Seule la réduction drastique des seuils d'immigration, la mise en place d'une politique nataliste ciblée et ultimement un changement radical des mentalités sur la famille traditionnelle peuvent inverser la tendance actuelle. Rien de tout cela ne se profile à l'horizon. D'ici une trentaine d'années les Blancs seront minoritaires au Canada anglais - le pays subissant un véritable suicide démographique - et les Canadiens français seront minoritaires au Québec. Inscrire la reconnaissance de la nation canadienne-française dans le droit québécois n'y changera rien sur le fond, à part radicaliser l'idée que le Québec est une société véritablement multinationale.

### 3- Frais d'adhésion

---

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la Fédération à l'adresse de courriel [Pierre.Bouchard08@videotron.ca](mailto:Pierre.Bouchard08@videotron.ca). Nous vous contacterons pour le paiement.

#### Fédération des Canadiens-Français Adhésion

Nom et prénom
Adresse
Téléphone
Courriel
Facebook
Comté électoral / ou région
Votre cotisation annuelle de 20 \$ doit être réglée par virement Interac à Pierre Bouchard ( <a href="mailto:Pierre.Bouchard08@videotron.ca">Pierre.Bouchard08@videotron.ca</a> ). Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 100 \$. Les paiements peuvent être étalés à raison de 10\$ par mois.
<p style="text-align: center;">Le néo-nationalisme a rendu muette la nation canadienne-française. Pour lui redonner du poids politique, rejoignez nos rangs !</p>